Quarantième Année — N° 74 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | VENDREDI 15 MARS 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, 14 LE MARS 1895

Mgr D'Hulst à Notre-Dame

Mgr d'Hulst s'est rallié définitivement, solennellement à la République dans sa conférence de dimanche dernier à Notre-Dame. Il a été plus loin encore que dans sa brochure sur M. le comte de Paris, et a proclamé, sans ambages, non le fait, mais la *légitimité* de la République.

Les paroles de l'éminent orateur dans un pareil lieu, avec une mission tout officielle des premières autorités ecclésiastiques du pays, ne manqueront pas d'avoir un retentissement et une portée considérables.

***

« Le pouvoir légitime par excellence, a dit Mgr d'Hulst, est celui qui s'est constitué conformément au génie d'un peuple, à ses traditions et à ses mœurs; obéir à un tel gouvernement est un devoir, un devoir de conscience; lui résister, c'est résister à Dieu même : *Qui resistit potestati Dei ordinationi resistit*. Lui payer le tribut de l'impôt, celui de l'honneur, c'est acquitter une dette.

» Toutefois, si la révolte est coupable, elle est possible; si la dette est sacrée, elle peut rester impayée. Qu'arrivera-t-il lorsque le pouvoir légitime aura succombé aux entreprises de la sédition ou à l'audace d'un usurpateur. Tant que dure la crise, la fidélité à la souveraineté méconnue s'impose à la conscience des sujets. Mais si la fortune trahit la bonne cause, la défaite qu'elle subit ne saurait laisser le pouvoir en déchéance.

» Le succès même de l'usurpation transfère à ses auteurs, à défaut de droit, le devoir d'assurer l'ordre public, ce premier besoin de la société. On voit alors s'établir un gouvernement de fait. Les citoyens qui n'ont pas pu l'empêcher de supplanter l'autorité légitime ne doivent pas maintenant l'empêcher de pourvoir à la sécurité générale ; ils sont tenus envers lui à cette mesure d'obéissance dont le refus n'entraîne que des troubles sans aucun profit pour la cause vaincue.

» Et si les événements servent ce nouveau pouvoir, s'il s'acquitte heureusement de sa fonction protectrice, si l'assentiment populaire se prononce en sa faveur, le temps viendra où son existence de fait recevra la consécration du droit, car rien n'est éternel de ce qui est humain et la vacance de l'autorité légitime ne saurait durer toujours...

» ... A travers la variété des régimes éphémères qui se sont succédé depuis plus de cent ans, une seule idée a survécu : celle de la mission protectrice qui est dévolue aux détenteurs du pouvoir. On leur demande moins d'où ils viennent que ce qu'ils sauront faire pour assurer la paix publique.

» En même temps la volonté populaire a hérité de la prépondérance qu'a perdue le droit héréditaire. Est-ce un progrès ? Est-ce une décadence ? l'Eglise respecte à cet égard la liberté des opinions. En tout cas, c'est un fait ; et de ce fait résulte une conséquence : c'est que l'autorité, moins stable, plus dépendante des événements, perd plus vite qu'autrefois si elle tombe, acquiert plus vite quand elle s'élève, une légitimité d'un genre à part que nos pères eussent trouvée insuffisante.

» Certes, un pouvoir qui se rattacherait par son principe à des traditions séculaires, qui s'adapterait par ses institutions aux conditions de la vie moderne, pourrait tout aussi bien, et mieux peut-être que tout autre, prétendre à représenter cette forme nouvelle du droit politique.

» Encore y faudrait-il le consentement de la nation sans laquelle désormais rien n'est possible ; non pas que la volonté du grand nombre soit la source de l'autorité, mais dans l'état actuel de l'opinion et des mœurs elle est l'un des facteurs principaux qui servent à la fixer;

» En résumé, la violation du droit, fût-elle commise au nom de la multitude, est un crime et un malheur; mais c'est aussi un événement historique qui laisse des traces ; et de ces traces que le mal a laissées, le bien lui-même doit tenir compte quand il s'agit de déterminer les devoirs des citoyens à l'égard de la puissance publique. »

***

Et, de fait, si, l'histoire à la main, nous étudions les sources de la légimité de nos gouvernements, nous voyons que, débutant presque toujours par un fait d'usurpation, ils se légitiment à la longue par le consentement populaire, par la reconnaissance de l'Eglise qui sacre de droit divin leur acte, d'abord abusif.

C'est ainsi que les Carlovingiens ont succédé aux Mérovingiens, les Capétiens aux Carlovingiens. C'est ainsi que se consacra la loi salique, qui pouvait bien, au début, n'être qu'un passe-droit avant de devenir une loi *constitutive* du royaume.

Et à ce propos, une anecdote qui a son prix.

Le grand orateur Berryer faisait un jour passer, devant la famille royale, au jeune duc de Bordeaux, un examen d'histoire. Il lui posa à brûle-pourpoint la question suivante :

« Hugues Capet était-il un roi légitime? »

Le jeune Capétien se sentit un moment interloqué, son embarras était visible. Après avoir longuement réfléchi, dans cette loyauté admirable qui devait faire l'honneur du prince et faisait déjà le charme de l'enfant, il répondit nettement :

« Non, Hugues-Capet n'était pas roi légitime, mais il l'est devenu quand son usurpation eut été reconnue par l'Eglise et par la nation. »

Si, de l'aveu même du chef de la légitimité, de l'héritier d'Hugues Capet, tout gouvernement, même usurpateur, se légitime par la prescription et la ratification populaire, pourquoi faire un crime au chef de la chrétienté d'avoir rappelé, pour le bien de l'Eglise, aux Français, qu'ils étaient libres de choisir leur forme de gouvernement ?

L'accession de Mgr d'Hulst est tardive, mais elle est claire et définitive.

Socialistes & antisocialistes

La conférence de Lille a attiré à M. l'abbé Naudet des attaques très vives de la part de certains organes catholiques. Ces attaques, M. l'abbé Naudet les résumait lui-même dans le *Monde* du 13 mars. Elles portent sur ces trois points, disait-il :

1° Nous avons refusé de nous laisser classer parmi les antisocialistes ;

2° Nous avons accepté trop facilement la loi scolaire ;

3° Nous avons sacrifié les immunités de l'Eglise et, à propos de la loi militaire, nous avons émis des principes directement condamnés par le Syllabus.

Le rédacteur en chef du *Monde* s'engage à s'expliquer :

« Nous devons dit-il, des explications aux âmes loyales que les attaques passionnées de nos adversaires ont pu émouvoir, nous en devons à celles qui sont venues frapper à notre porte et nous dire simplement ce qui les troublait ; nous en devons à tous ceux qui n'ont pas hésité à prendre notre défense et que nous remercions bien cordialement. »

En ce qui touche le premier reproche, nous ne pouvons mieux faire, pour indiquer la thèse des adversaires de l'abbé Naudet, que de citer l'article suivant paru, samedi dernier, dans la *Semaine religieuse* de Cambrai :

« Toute maison divisée contre elle-même, a dit Notre-Seigneur, ne pourra subsister.

» L'union ne peut se maintenir que sur le terrain des principes, ceux-là la brisent et font la division qui s'en écartent.

» M. l'abbé Naudet est venu faire une conférence à Lille; les uns l'ont applaudi, d'autres ont protesté. La protestation devait se faire entendre contre des propositions qui font, les unes bon marché des immunités de l'Eglise, et les autres vont à l'encontre des enseignements contenus dans ses actes les plus solennels.

» Depuis le *Syllabus* de Pie IX et les encycliques de S. S. Léon XIII *Quod apostolici muneris* et *Humanum genus* qui condamnent expressément le socialisme, il ne suffit pas à un chrétien et surtout à un prêtre de n'être pas socialiste lui-même; il a le devoir d'être antisocialiste, c'est-à-dire opposé à tout ce qui peut se réclamer de la doctrine socialiste. Agir ou parler autrement, c'est, qu'on le veuille ou non, faire la division. Et cette division n'est pas un bien, quoi qu'on en dise, mais, selon la parole de Notre-Seigneur, une cause de défaite et un principe de ruine. »

Voici la réplique de M. l'abbé Naudet :

« Il y a en effet entre quelques revendications des socialistes et certaines de nos revendications des points de contact, il y aussi entre les points fondamentaux de leur doctrine et les points fondamentaux de la nôtre des différences telles que nos adversaires, en essayant d'établir une confusion, font œuvre d'ignorance ou de mauvaise foi.

» Car depuis longtemps nous nous sommes tous expliqués sur ce point.

» Les socialistes, avons-nous, pour notre part, écrit maintes fois, veulent établir le despotisme absolu de l'Etat ou de la collectivité et confisquer à leur profit les forces, l'indépendance et la liberté des travailleurs. Ils attaquent l'idée de patrie, la famille et la propriété ou *ne leur laissent qu'une vie absolument insuffisante*; enfin ils repoussent Dieu et toute pensée de concours divin dans l'ordre social. Nous, au contraire, nous plaçons Dieu et la religion à la base de la société; nous défendons les droits de la patrie, de la famille et de la propriété. Pour résister à l'omnipotence de l'Etat, nous reconstituons les associations intermédiaires, seules capable d'arrêter la centralisation économique si chère aux collectivistes : nous groupons les individus afin de créer de nouvelles forces sociales et de préparer des organes de résistance contre les empiètements du pouvoir souverain.

» Tous ceux d'entre nous qui parlent ou qui écrivent n'ont jamais laissé passer une occasion de dire ces choses et, seuls, des adversaires de parti pris peuvent feindre de nous confondre, quand même et toujours, avec les disciples de Marx.

» *Bien plus, et nous ne faisons encore ici que répéter* ce que nous avons dit maintes fois, quand les socialistes vont semer parmi le peuple les semences de leur doctrine mauvaise, qui trouve-t-on devant eux ? Sont-ce nos détracteurs ? Certains dorment auprès de leur feu durant l'hiver, d'autres s'amusent aux eaux durant l'été, la plupart, en tous temps, se tiennent bien tranquilles dans leurs demeures. Et, en face de l'ennemi, pour défendre le droit, la justice, l'Eglise, la société, ce sont les nôtres qui engagent la bataille et qu soutiennent l'effort du combat.

» Nous ne sommes donc pas des socialistes, et, en ce qui nous concerne personnellement, ce n'était pas à Lille où nous livrâmes, il y a trois ans, contre le socialisme, la plus retentissante des batailles, que nous pouvions avoir à nous défendre sur ce point.

» Mais si nous ne sommes pas socialistes, nous ne voulons pas davantage être classés purement et simplement parmi les anti-socialistes : ce serait restreindre notre action et ne la voir que par un de ses points ; ce même que nous refuserions de nous laisser classer parmi les antisémites, quoique nous ayons en abomination les méfaits de la bande cosmopolite qui nous exploite si odieusement.

» C'est que le danger social ne vient pas seulement d'un côté ; dans l'encyclique *Rerum Novarum*, Léon XIII n'a pas visé uniquement le socialisme, mais peut-être plus encore le capitalisme, condamné au moins tout aussi durement.

» Dans la mêlée sociale, ne voir à combattre que le socialisme est aussi contraire aux enseignements du Pape qu'à la justice et au vulgaire bon sens. Sans doute les théories collectivistes tendent à établir la tyrannie et l'injustice sur un pied formidable ; mais après tout c'est le mal de demain et nous n'avons pas le droit de nier le mal qui l'a engendré, le mal d'aujourd'hui.

» Voilà donc pourquoi nous ne voulons pas être appelés purement et simplement des antisocialistes, et, quand, sous une forme aux apparences doctrinales aussi ridicules que déplacées, des gens qui se sont toujours fait remarquer par leur résistance aux directions du Pape viennent solennellement proclamer que nous sommes opposés à l'Eglise et que nous allons à l'encontre des enseignements contenus dans ses actes les plus solennels, » nous avons le droit de dire à nos détracteurs qu'ils font preuve d'ignorance ou de mauvaise foi.

» Nous ne sommes pas des catholiques pour avoir peur de reconnaître ce qui est, pour déclarer *a priori* que les socialistes ne voient jamais juste et que, parce qu'ils ont jeté dans le public une revendication, il y a là une raison suffisante pour clore nos paupières, arrêter la parole sur nos lèvres et trahir la vérité.

» Dieu nous garde de tomber dans ce parti-pris et de laisser aux mécréants la tâche de défendre la justice et les opprimés.

» Socialisme, anarchie, sont des formules terribles qui précèdent les faits. Mais si on veut connaître la cause du succès des sophistes et des meneurs qui exploitent ces formules, que l'on songe aux souffrances profondes, aux anxiétés croissantes, aux grondantes colères, à l'effrayant désordre moral et social engendrés par des abus que tout le monde peut constater, et on n'aura plus la pensée de porter d'un seul côté tous les efforts du combat.

» C'est ce que nous avons dit à Lille, moins longuement sans doute, mais avec la même précision et la même *fermeté de pensée; c'est ce que nous dirons toujours*, quelles que soient les accusations ou les protestations de nos détracteurs. Peu importe après tout qu'on nous loue ou qu'on nous blâme si, devant Dieu et devant notre conscience, nous avons dit la vérité. »

NOTRE MARINE

Nous nous doutions bien qu'il y avait quelque chose d'exagéré dans le tableau présenté à la Chambre par M. Lockroy sur l'état de notre marine.

Sans doute, dans notre marine, tout est loin d'être parfait. Mais il est fort exagéré de pretendre que tout soit au pire, et que nous soyons au dessous des Chinois et des Boliviens. Nous sommes au contraire en état de tenir tête à la Triple Alliance, et de l'avoir même des officiers qui les ont commandés, les bâtiments les plus critiques comme le *Magenta* et le *Bouvet* constituent d'excellents instruments de combat. Quant aux réformes, elles doivent porter sur les procédés administratifs, trop compliqués, trop dispendieux, si l'on veut appliquer le programme élaboré par le conseil des travaux.

Les déclarations de l'amiral Besnard sont pleinement rassurantes et la Chambre a souligné d'applaudissements significatifs cette phrase qui contredit absolument la thèse de M. Lockroy : « Notre artillerie de marine est la première de l'Europe, et les engins destructifs que nous possédons sont supérieurs à ceux des autres flottes. »

Les critiques relatives à la vitesse des navires sont *réfutées par les expériences mêmes; mais* si les essais sont quelquefois malheureux, c'est qu'ils sont exagérés, et amènent une fatigue et une usure prématurée des machines et des chaudières.

Loin d'avoir limité l'Angleterre dans la construction de monstres marins de 14,000 tonnes, nous avons adopté des modèles de vaisseaux plus légers, plus faciles à manœuvrer, et à l'heure actuelle on réduit encore le calibre des canons.

Quant à nos escadres de la Méditerranée et du Nord, elles doivent être laissées telles qu'elles sont, car au lendemain de la bataille il faudra rentrer au port pour réparer les avaries, et la victoire définitive appartiendra à celui qui pourra mettre immédiatement à la mer une escadre de réserve.

Nos vaisseaux qui se trouvent dans les mers d'Orient *sont anciens sans doute, mais ne fallait-il pas garder* dans les mers d'Europe ceux qui ont été construits sur les plus récents modèles ?

Quant à nos torpilleurs : sur 171, 39 seulement sont au port en réparation ou en essai. Les autres sont en état de servir ou servent réellement.

Après ce discours, on peut se demander ce qui reste du discours de M. Lockroy ?

L'expédition de Madagascar

Le départ du 200e de ligne

Paris, 13 mars. — A 11 heures, le 200e de ligne se forme en ligne de colonne de compagnie dans la cour de la caserne de la Pépinière et est passé en revue avant le départ.

La place Saint-Augustin est absolument bondée. La foule qui se presse pour assister au départ des troupes est difficilement maintenue par un fort détachement de gardiens de la paix.

Le service d'ordre est dirigé par M. Lépine, préfet de police, secondé par M. Gaillot, chef de la police municipale, Mouquin, officier de paix divisionnaire, Gavrelle, commissaire de police du quartier, Bacot et Destandes, officiers de paix.

A 11 heures 40 exactement les tambours, clairons et la musique exécutent le salut au drapeau et, les portes de la caserne ouvertes, les troupes se mettent en marche vers la gare de Lyon.

Un immense cri de vive l'armée retentit, la foule agite chapeaux et mouchoirs et acclame les partants.

Le détachement s'avance dans l'ordre suivant :

*Un groupe de gardiens de la paix, les sapeurs, les tam*bours et clairons, la musique, les officiers du 74e qui accompagnent leurs camarades.

Le commandant Allard, à cheval, remplaçant le colonel malade, le capitaine comte d'Hennezel qui commande le détachement du 200e à sa droite et le lieutenant Roger faisant fonctions d'adjudant-major, à gauche.

Les soldats du 200 viennent ensuite et sont suivis par une compagnie du 74e, qui ferme la marche.

La foule sur tout le parcours est énorme, les toits, les fenêtres sont occupés par les curieux qui acclament le 200e. Les officiers qui restent embrassent leurs camarades qui partent.

Toutes les mains se tendent vers les troupiers, on leur donne du linge, de l'argent, du tabac, de toutes les fenêtres des bouquets leur sont lancés, quelques-uns sont même cravatés de rubans tricolores.

Tous les soldats mettent les fleurs au bout de leur fusil et arrivés rue Royale, il n'est pas un soldat qui n'ait *reçu quelque chose.*

Au balcon du pavillon de Flore se tient M. Chautemps, ministre des colonies, entouré de tout son cabinet, il se tient découvert, et salue le détachement; au Pont-Neuf, un groupe de commerçants offre au capitaine d'Hennezel un très beau bouquet tricolore; celui-ci remercie et confie le bouquet à un soldat.

A l'hôtel de ville, dans le jardin le long du quai, contre la statue d'Etienne Marcel, M. Poubelle, Mme et Mlle Poubelle donnent le signal des acclamations; les officiers saluent du sabre.

La foule à partir de ce point est beaucoup plus populaire, devant et derrière le détachement, on chante la *Marseillaise*, les soldats sont absolument confondus avec le peuple et les gardiens de la paix sont impuissants à rétablir l'ordre : c'est la sortie des ateliers pour le déjeuner.

Une légère bousculade se produit parmi les curieux qui stationnent boulevard Bourdon alors que les troupes s'engagent sur le quai Henri IV.

Le détachement prend le boulevard Diderot et arrive à grand'peine gare de Lyon à une heure exactement; la foule qui l'attend est si nombreuse que le détachement est coupé et à l'entrée de la montée de l'embarcadère on est obligé de faire halte, afin de pouvoir reformer les *rangs et refouler le public.*

La musique, à l'entrée de la gare, joue la marche du *régiment* : sur le quai du départ, les soldats du 200e se forment sur deux rangs, et le salut au drapeau a lieu sous les ordres du capitaine d'Hennezel, qui a pris le commandement de sa fraction.

En ce moment, l'enthousiasme est à son comble : on crie : « Chapeau bas ! » et tandis que les troupes présentent les armes, un immense cri de : « Vive l'armée ! » retentit.

Le signal du départ retentit et le train se met lentement en marche.

Une immense clameur éclate alors sous le hall. Une fois encore au dessus de la foule, les chapeaux s'agitent, et aux portières les képis des soldats, et le train a déjà disparu que l'on entend encore retentir les cris de : « Vive l'armée ! Vive la France ! Vive la République ! »

***

Paris, 13 mars. — D'après un de nos confrères, le plan primitif du général Duchesne était de pousser tout de suite le général Metzinger jusqu'à Maroway, à 70 kilomètres de Majunga et à moitié route de Suberbiéville.

On doute maintenant au quartier général, qui siège pour quelques jours encore au ministère de la guerre, que les tirailleurs qui viennent d'arriver par le *Shamrock* soient en état d'entreprendre cette marche tout de suite.

Il est donc probable que le général Metzinger devra attendre de nouveaux renforts. Mais, dès qu'il le pourra, le général Metzinger devra se donner de l'air et s'engager dans l'Ikopa en évitant la route officielle qui est jalonnée de forts hovas. A Suberbiéville, l'avant-garde attendra le gros de la colonne.

Brest, 13 mars. — Un détachement de 300 hommes des 2e et 6e de marine a quitté Brest à 5 h. 20 se rendant à Rochefort, où va se former le 13e régiment destiné à Madagascar. Le détachement, précédé de la musique et escorté de plus de dix mille personnes, s'est rendu à la gare au milieu d'ovations enthousiastes.

Au moment du départ du train, la musique s'est fait entendre tandis que la foule criait « Vive la France ! *Vivent les marsouins !* »

Les scandales financiers et parlementaires

Paris, 13 mars. — Plusieurs journaux ont annoncé mercredi matin que M. Magnier, sénateur, et directeur de l'*Evènement*, venait de prendre la fuite et que cet événement devait être rapproché de certaines démarches faites auprès de M. Ribot par M. Périvier, président de la cour d'appel de Paris.

La veille, l'*Evènement* avait paru plusieurs heures en retard; mais une note avait déclaré *que ce retard était dû* à un simple accident.

Quoi qu'il en soit, dans son numéro de mercredi matin, l'*Evènement* contenait encore un article de M. Magnier intitulé : « Cri patriotique ».

Dans ce curieux entrefilet, M. Magnier s'indignait contre « l'heure actuelle qui est aux basses lâchetés : » il déclarait qu'il ne pouvait traverser que « le dégoût aux lèvres » ces temps où « souffle un vent d'âpre réaction. »

Puis brusquement et quittant ces considérations, le directeur de l'*Evènement* faisait l'éloge du discours de M. Lockroy sur le budget de la marine.

Nous ne voyons pas bien la relation entre ces deux questions quoique d'après M. Magnier les âmes fortes ne se laissent pas abattre, qu'elles aiment la lutte et qu'elles en triomphent. »

Paris, 13 mars. — Le bruit s'est répandu cet après-midi au palais que M. Auger, chef de la brigade des jeux récemment révoqué, venait de prendre la fuite et qu'un mandat d'arrêt avait été lancé contre lui.

M. Cavard, interrogé sur ce fait, répond que la nouvelle est à peu près exacte; *toutefois aucun mandat d'a*mener n'a été décerné contre M. Auger.

Ce dernier était cité à comparaître comme témoin *aujourd'hui dans l'affaire* Laurent Wedisoh et comme il ne s'était pas rendu à l'invitation, on a envoyé chez lui, rue des Partants, un agent à qui il a été répondu que M. Auger était absent depuis quelques jours et que l'assignation n'avait pu l'atteindre parce qu'il n'avait point fait connaître le but de son voyage. Je crois que le mot « fuite » est un peu gros; M. Auger, impressionné par les derniers scandales, a pu se retirer à la campagne.

Au domicile de M. Auger, on répond que celui-ci est en voyage et qu'il rentrera bientôt. C'est du moins ce qu'il a déclaré à sa domestique en la quittant, il y a une quinzaine de jours.

M. Auger a-t-il mis la frontière entre lui et la rue des Partants, ou, est-il simplement parti en villégiature ? ? ?

***

LES FRAUDES ÉLECTORALES DE TOULOUSE

devant la Cour d'assises

TROISIÈME JOURNÉE

Toulouse, 13 mars. — M. Cohn, préfet de la Loire; ancien préfet de Toulouse, est entendu dès le début de l'audience. Il a dit :

M. le juge d'instruction de Saint-Etienne, qui m'a entendu par commission rogatoire, m'a demandé si j'avais connaissance que les listes électorales déposées à la préfecture eussent été communiquées. Je répondis que les listes électorales n'avaient pas passé par mes mains et que j'ignorais s'il y avait eu communication ; j'ajoutai que, si cela avait eu lieu, c'était à mon insu et sans mon autorisation.

Je lui dis que ces listes étaient confiées à la garde de *M. Bois, en qui j'avais toute confiance et qui la méritait* assurément.

M. le juge d'instruction me demanda ensuite si je n'avais pas été informé que les listes et feuilles de pointage du dossier des élections municipales avaient été nuitamment extraites du greffe du conseil de préfecture. Je lui répondis que je n'avais pas eu connaissance de cet enlèvement nocturne.

La première fois que cet enlèvement m'a été signalé, c'est par un article du journal le *Sud-Ouest*. Le fait me parut absolument invraisemblable. C'était au mois d'août; le conseil général siégeait, je ne m'en occupai pas autrement. Mais le *Journal des Debats* reproduisit l'allégation du *Sud-Ouest*. Je songeai alors à faire une enquête.

J'ai dit que j'avais interrogé le concierge de la préfecture ; je dois faire à cet égard une précision.

Je reçus à cette époque la visite de plusieurs journalistes qui tâchaient d'arriver à savoir ce qui s'était passé. Je priai l'un d'eux de vouloir bien interroger lui-même le concierge, avant que je l'interrogeasse moi-même. Je *lui dis qu'il pourrait arriver plus aisément à le faire parler peut-être* ; je craignais, en effet, que le concierge ne fût impressionné par une enquête et qu'il ne cachât un peu la vérité. Le journaliste consentit donc à voir le concierge. Quand il revint, il me déclara que celui-ci avait très énergiquement nié.

Je fis venir le lendemain le concierge et je l'interrogea moi-même. Le concierge nia énergiquement.

M. le président. — M. Bois n'a-t-il pas appelé votre attention sur des démarches qui devaient être faites pour avoir communication des listes électorales dans un but qui ne paraissait pas régulier ? — M. Cohn. Oui, et je donnai l'ordre de refuser toute espèce de communication.

M. le Président. M. Serres, maire de Toulouse, n'est-il pas venu lui-même vous prier d'autoriser cette communication. — M. Serres est en effet venu me voir. Mais assez longtemps après, au mois de décembre. Je lui répondis qu'une instruction judiciaire avait été ordonnée par le *ministre de la justice et que je ne pouvais con*sentir à ce qu'il me demandait. Je lis venir M. Bois ; et, devant M. Serres, je lui renouvelai l'interdiction de faire une communication quelconque.

M. le président. M. Serres ne vous a-t-il pas dit pourquoi il sollicitait cette communication ? — M. Cohn. Il voulait savoir, je crois, si les accusations contenues dans les articles du *Sud-Ouest* au sujet des listes électorales étaient fondées.

M. le président. C'est en effet ce que M. Serres a déclaré. Vous n'avez pas été informé que les listes aient subi des altérations ? — M. Cohn. Jamais !

M. le président. Mais vous auriez pu avoir des soupçons au sujet de ces faits quand ils ont été allégués, et vous auriez pu être amené à en vérifier l'exactitude; et et voilà pourquoi il a pu bien d'avoir votre impression, *car, personnellement, d'ailleurs*, vous n'avez jamais été mis en cause. — M. Cohn. Jamais je n'ai soupçonné personne et je n'ai rien en à vérifier.

Le président. Je vous remercie de votre déposition. — M. Cohn. A mon tour je vous remercie, M. le président, d'avoir bien voulu constater que je n'ai pas été mis en cause : venant de vous, cette constatation m'est précieuse.

Et, après avoir salué la cour, M. Cohn se retire. Le défilé des autres témoins reprend, monotone.

M. Laulagnier, directeur de l'école vétérinaire, chef de la délégation spéciale nommée après la révocation de la municipalité, vient témoigner. La liste électorale de 1893, que nous avons trouvée à notre arrivée à la Mairie, comprenait 35,000 noms.

Les bulletins d'avis étaient tout prêts. Ils furent envoyés tels quels.

Grand fut mon étonnement en apprenant que la poste ne nous réclamait que pour 31,000. L'impression qu'il y avait 4000 électeurs fictifs fut ultérieurement effacée par un autre fait.

En effet, lors des dernières élections municipales, ayant envoyé 35,000 cartes d'électeurs, nous n'eûmes que 1,200 retours. Je conclus que mon hypothèse n'était pas exacte.

M. Bapinale. — Nous prouverons que dans la nouvelle liste dressée par la délégation spéciale, il y a des noms de personnes décédées, il serait bon de faire apporter ces listes; on verrait qu'il existe des erreurs et même des grattages et des surcharges. (Emotion.)

L'audition des témoins est terminée. Demain commenceront les plaidoiries. L'audience est levée à 4 heures 1/2.

LA GUERRE ENTRE LA CHINE & LE JAPON

Paris, 13 mars. — *New-York Herald* publie le télégramme suivant :

« Shanghai, 12 mars. — Bien qu'il soit virtuellement arrangé que Li-Hung-Tchang offrira au Japon une soumission à peu près complète de la Chine, les Japonais sont déterminés à aller à Pékin, mais ils cachent leur jeu.

» Bien que tout soit favorable à une suspension d'hostilités, il est à prévoir que cet armistice ne sera que provisoire jusqu'au moment où la présence de la flotte russe aura été expliquée.

D'autre part, on mande de Tien-Tsin au *Nocoie Vremia*, que le Japon demande la cession d'un grand morceau de la Mandchourie jusqu'à Mouk-den et au Grand-Mur.

Le *Nocoie Vremia* fait remarquer que la Mandchourie entre dans la sphère des intérêts russes. Ce journal entreprend une campagne de presse en faveur de l'opportunité de l'occupation de la Mandchourie par la Russie et du prolongement du chemin de fer de la Sibérie jusqu'au Kirin, comme l'unique moyen de sauvegarder les intérêts de la Russie dans l'Extrême-Orient.

On mande de Hiroschima que les envoyés chinois et leur suite quitteront Tien-Tsin demain. Ils se rendront au Japon à bord de deux steamers allemands.

Les intentions du Japon

Hiroshima, 13 mars. — D'après certaines rumeurs, les Japonais auraient l'intention de détrôner la dynastie mandchoue et de placer sur le trône de Chine un descendant de la dynastie minh, qui est leur protégé. Ce personnage devra s'engager à donner libre accès aux Japonais à l'intérieur du Céleste-Empire pour qu'ils y fassent du commerce.

Des ingénieurs japonais construiront les chemins de fer en Chine et des officiers japonais perfectionneront l'armée et la flotte chinoises.

Les négociations de paix de la Chine av e Japon

Vienne, 13 mars. — On mande Londres à la *Correspondance politique* :

« La Chine ne s'est pas adressée seulement à quelques unes, mais à la totalité des grandes puissances européennes, ainsi qu'aux Etats-Unis, pour les prier de lui

« Les insurgés et les troupes gouvernementales sont en présence à Cincula.

» *Les insurgés n'ont que 6,000 hommes*; les gouvernementaux sont au nombre de 10,000.

» La bataille est imminente. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du jeudi 14 mars 1895

Présidence de M. EUDXNE, vice-président

La séance est ouverte à 1 heure.

LE BUDGET DE LA GUERRE

La Chambre examine le chapitre 27 du budget de la guerre (fourrages).

M. J. ROCHE, rapporteur. — La commission accepte la réduction de 200,000 francs demandée par M. Labussière, étant entendu que cette réduction n'entraîne aucune signification de blâme pour l'administration.

Le chapitre 27 de la guerre, ainsi modifié, est adopté.

BUDGET DE LA MARINE

M. BRANO, sur le chapitre 14 (constructions navales, salaires pour l'entretien et l'approvisionnement de la flotte). — Je demande une augmentation de 10,000 fr., afin de pouvoir transporter le matériel de guerre et éviter le retour d'incidents comme celui qui a récemment ému le Parlement et le pays. (Très bien).

M. L'AMIRAL BESNARD, ministre de la marine. — Je regrette de ne pouvoir accepter l'amendement. La marine a cru devoir s'adresser à la l'industrie privée pour le transport de son matériel. On vient d'examiner ce que l'amendement déposé peut entraîner de dépenses; pour mettre un transport en état de transporter des tranches de canonnières, il faut dépenser 80,000 francs, et pour le remettre en état primitif, il faudrait encore une somme plus élevée. L'opération serait donc mauvaise : le gouvernement repousse l'amendement. (Très bien, très bien.)

M. L'AMIRAL VALLON. — *J'approuve les observations de* M. le Ministre de la marine, mais je crois qu'on doit éviter d'avoir recours à l'étranger en pareille matière.

Les nouveaux plans de Roubaix & de Tourcoing monumentaux, industriels et commerciaux, publiés par l'administration des plans monumentaux de France et édités par le *Journal de Roubaix*, viennent de paraître. Ces plans, dressés avec le plus grand soin par M. E. Sternheim, sont des indicateurs indispensables à tous les fabricants et négociants, comportant la description de tous les établissements industriels et des monuments publics de Roubaix, Tourcoing et de leurs environs. Les plans, imprimés et gravés d'une façon toute artistique, sont en vente dans nos bureaux, au prix de 1 fr. 72305

Situation météorologique. — Roubaix, 14 Mars—Hauteur barométrique : 769 *Température :*
A 7 heures du matin 2 degrés au-dessous de zéro
A 1 — du soir 7 — au-dessus de zéro.
A 5 — — 7 — au-dessus de zéro

BOURSE DE PARIS DU 14 MARS

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
103 35	3 0/0	..	..	103 .0	103 15	103 27
108 07	3 1/2 0/0	..	..	108 05	108 05	107 97
3780 ..	Banq. de France	..	..	..	3755 ..	3715 ..
.. ..	4 0/0 d'escompte	..	..	..	..	..
713 ..	Banq. de Paris	..	..	713 ..	713 ..	711 ..
901 ..	Crédit Foncier	..	..	901 ..	901 ..	909 ..
837 ..	Créd. Lyonnais	..	..	827 ..	827 ..	826 ..
.. ..	Crédit Mobilier	..	..	..	..	..
1497 ..	Lyon	..	..	1497 ..	1500 ..	1498 ..
1820 ..	Nord	..	..	1829 ..	1820 ..	1834 ..
.. ..	Panama	..	..	..	..	..
3337 ..	Suez	..	..	3350 ..	3347 ..	3350 ..
79 7/16	Extérieure	..	..	783/32	781 3/16	78 9/16
88 60	Italien	..	..	88 55	88 45	88 50
25 3/4	Portugais	..	..	25 15/16	25 1/2	25 15/32
103 1/4	Hongrois	..	..	103 1/16	103 1/16	103 1/16
357 50	Egypte	..	..	530 ..	530 ..	..
27 20	Turc	..	..	27 27	27 35	27 27
723 75	Banq. Ottomane	..	..	726 25	726 12	716 25
443 ..	Lots turcs	..	..	442 ..	443 ..	443 ..
102 80	Russe consolidé	..	..	102 60	102 65	102 70
94 50	Russe nouveau	..	..	94 70	94 55	94 45
67 65	Russe Orient	..	..	67 65	67 65	67 80
840 ..	Autrichiens	..	..	841 ..	840 ..	835 ..
258 ..	Lombards	..	..	258 ..	252 ..	258 ..
416 ..	Nord Espagne	..	..	417 ..	415 ..	416 ..
170 ..	Saragosse	..	..	170 ..	168 ..	170 ..
623 ..	Méridionaux	..	..	627 ..	625 ..	628 ..
325 ..	Rio-Tinto	..	..	323 75	325 ..	322 62
412 50	Tharsis	..	..	412 50	411 87	411 25
189 37	Alpines	..	..	192 50	188 75	188 12
.. ..	Cables	..	..	105 ..	.. ..	..
620 ..	Impérial	..	..	617 ..	614 ..	610 ..
627 ..	Dynamite	..	..	627 ..	622 ..	622 ..
78 ..	Mobilier espag.	..	..	76 ..	.. ..	..
525 37	Tabacs turcs	..	..	546 25	545 ..	542 50
.. ..	Roubaix-T. 1893	..	..	..	..	..
.. ..	Fonc. d'Autriche	..	..	..	..	..
.. ..	3 0/0 nouveau	..	..	..	..	..
.. ..	Métaux	..	..	..	..	..
.. ..	Consolidés	..	..	..	..	..
.. ..	Russe 1880	..	..	..	..	..
.. ..	Gaz	..	..	..	..	..
.. ..	Lyon (obligat.)	..	..	..	..	..
.. ..	Midi	..	..	..	..	..
.. ..	Nord (obligat.)	..	..	..	..	..
.. ..	Orléans	..	..	..	..	..
.. ..	Ouest	..	..	..	..	..
.. ..	Anglais	..	..	..	..	..
.. ..	Autriche or	..	..	..	..	..
.. ..	Belge 3